

AVIS PUBLIC

AVIS est donné que le règlement RCA08-08-0001-116 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 2 avril 2019, est en vigueur depuis le 12 avril 2019, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 24 avril 2019

Daniel Simon
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that by-law RCA08-08-0001-116 modifying by-law RCA08-08-0001 on zoning, adopted on April 2, 2019 is in force since April 12, 2019, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

This planning by-law is filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person

Montréal, April 24, 2019

Daniel Simon
Secretary of the Borough Council